

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	119 (1974)
Heft:	7
Artikel:	Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande : Revue militaire suisse et conférence des chefs de départements militaires de Suisse romande
Autor:	Bonnard, C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-343875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Lieutenant-colonel EMG M.-H. Montfort

Rédacteur adjoint: Lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinen

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51. Chèques post. 10-5209 - Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne - Annonces: Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.
Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS: Suisse 1 an: Fr. 26.— Prix du numéro
Etranger 1 an: Fr. 32.— Fr. 3.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande

Revue militaire suisse et Conférence des chefs de départements militaires de Suisse romande

Au cours de l'année 1973, divers contacts ont eu lieu entre les représentants de la *Revue militaire suisse* et la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande. Ils ont eu pour origine l'idée de développer quelque peu, au gré des circonstances, les contacts entre les lecteurs de la Revue, notamment les cadres de l'armée, et les autorités cantonales chargées des affaires militaires.

La Revue militaire suisse est apolitique. Les chefs des départements militaires cantonaux tiennent à ce qu'elle conserve ce caractère. Ils estiment néanmoins opportun de pouvoir de temps à autre, lorsque le besoin s'en fait sentir, faire part publiquement de certaines de leurs préoccupations. Les représentants de la Revue ont estimé pouvoir partager cette vue des choses. Ils se sont donc déclarés prêts à consacrer parfois quelques pages de la Revue à des communiqués de la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande ou à des articles préparés ou suggérés par certains de ses membres.

La Conférence se réjouit de cette décision. Conformément à ce qui avait été convenu avec les représentants de la Revue, elle croit opportun de se présenter brièvement, avant que ne soit ouverte une rubrique qui devrait contribuer à resserrer les liens entre armée et autorités civiles.

De création récente — elle a été constituée en 1970 — la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande réunit trois à quatre fois par an les Conseillers d'Etats, chefs des départements militaires des cantons de Berne, Fribourg, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Son secrétariat est assuré par le chef du service de l'administration militaire du canton de Vaud. Elle s'est fixée trois buts essentiels:

- stimuler et coordonner l'activité des autorités cantonales en matière militaire;
- renforcer le poids des cantons dans les affaires militaires qui ont un caractère politique au sens élevé du terme;
- améliorer la collaboration entre cantons et Confédération dans tous les problèmes de défense.

La Conférence estime que la défense du pays repose essentiellement sur deux piliers: d'une part la volonté de défense du peuple suisse, c'est-à-dire sa volonté de sauvegarder l'indépendance nationale, d'autre part l'ensemble des moyens techniques propres à assurer l'exécution de cette volonté. La Conférence se préoccupe bien sûr de ce second pilier, qui comprend notamment la défense armée, la défense civile, la défense économique. Elle fait en cette matière certaines propositions à la Confédération, ou lui donne son avis lorsque celle-ci le requiert. Cependant, la Conférence estime devoir vouer une attention particulière au premier pilier de la défense, qui est la volonté d'indépendance du peuple.

Ce choix s'explique. La Conférence est formée de magistrats dont les responsabilités sont politiques. Or, en matière de défense, le problème politique prédominant est celui du maintien de la volonté populaire de sauvegarder l'indépendance nationale. Tant et aussi longtemps que le peuple aura cette volonté, il acceptera de mettre à la disposition de ses gouvernants les moyens techniques destinés à la mettre en œuvre. Il est donc juste que les responsables politiques portent l'accent sur ce problème. Cette règle est particulièrement vraie pour les autorités cantonales, parce qu'elles sont plus proches du peuple que le gouvernement fédéral

et que, par leur attitude, elles peuvent exercer sur leurs concitoyens une influence plus sensible.

D'aucuns se demandent si, dans l'époque de paix apparente et de bien-être croissant que nous connaissons, la volonté de défense du peuple suisse ne s'est pas émoussée. Le simple fait que la question soit posée à une époque où tant de foyers et de motifs de tension existent dans le monde, et où les moyens militaires ne cessent de s'accroître, montre quel soin il faut vouer au problème. Le rôle des associations militaires est à cet égard important. Celles-ci ne doivent pas seulement entretenir la camaraderie parmi leurs membres, resserrer les liens entre militaires et parfaire leur formation tactique ou technique. Elles doivent aussi contribuer à maintenir, voire à renforcer, au-delà du cercle de leurs membres, la volonté d'indépendance nationale. La Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande, qui tente d'agir dans ce sens, souhaite que nombreuses soient les organisations et associations qui aillent dans le même sens.

Le Président de la Conférence
des chefs des départements
militaires de Suisse romande

Cl. BONNARD
Conseiller d'Etat, Vaud